

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 250

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, M. Kamardine, M. Brigand, M. Jean-Pierre Vigier, M. Neuder,
Mme Alexandra Martin, Mme Louwagie, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Fabrice Brun,
Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 21, substituer au mot :

« juin »,

le mot :

« avril ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de permettre une éventuelle prorogation du dispositif, il convient que l'évaluation soit conduite durant le 1er trimestre de 2024. Cet amendement propose donc d'avancer au 30 avril la date butoir pour la remise du rapport au Gouvernement.